



PREMIER MINISTRE

MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE VIGILANCE
ET DE LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

N° 3414
SCG-CG

MAIRIE DE SAINTES
ARRIVÉE N° 2687
25 JUIN 2012
Service instructeur : vie asso
Elu Référent : M. Sopa

X Cab.
X DAAT
X DELAI-METAS

Paris, le 21 juin 2012

Monsieur le Maire,

La mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) dont les missions sont fixées par le décret n°2002-192 du 28 novembre 2002 est chargée notamment d'observer et d'analyser le phénomène des mouvements à caractère sectaire dont les agissements sont attentatoires aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales ou constituent une menace à l'ordre public ou sont contraires aux lois et règlements.

C'est à ce titre que je souhaite vous alerter sur l'organisation dans votre ville, du 30 juin au 6 juillet 2012, à l'Abbaye aux Dames, de la « 14^{ème} université de l'environnement et de la santé » par l'association « Les chantiers du Futur » au cours de laquelle se dérouleront différentes conférences portant entre autres sur des pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique (PNCVAT).

Deux conférences sont notamment animées par Monsieur Jean-Jacques CREVECOEUR, défavorablement connu de nos services. Ce dernier prône notamment le recours à la « Médecine Nouvelle Germanique ». Or, le promoteur de cette « méthode », M. Ryke Geerd HAMER a été condamné le 1^{er} juillet 2004 par la Cour d'appel de Chambéry à trois ans de prison pour escroquerie et complicité d'exercice illégal de la médecine. Les théories qu'il développe peuvent conduire des patients atteints de cancer à arrêter leur traitement pour s'en remettre à ses méthodes de « guérison », dont l'efficacité n'a jamais été démontrée sur le plan scientifique, ni reconnue par les instances de santé publique. D'autres conférenciers adeptes de cette méthode participent également à cette manifestation.

D'autres conférenciers font la promotion de méthodes non éprouvées et ne bénéficiant d'aucune reconnaissance légale, telles que la naturopathie, la médecine anthroposophique, la méthode du Dr Kousmine (jeûne et alimentation des enfants), la kinésiologie... Ces discours et conférences peuvent conduire des malades à des comportements d'adhésion irréductible entraînant une interruption de leur traitement ou celui de leur enfant, ce qui entraîne une perte de chance, juridiquement répréhensible. Le risque est caractérisé notamment par une déstabilisation mentale, des coûts de prestation démesurés, des ruptures familiales et des atteintes à l'intégrité physique des adeptes de ce type de discours.

Monsieur Jean ROUGER

Maire

Hôtel de Ville

Square André-Maudet, BP 319

17107 Saintes cedex

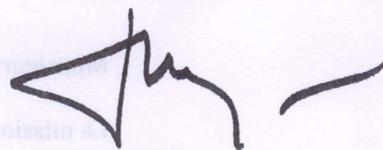
Enfin, un salon du bien-être et une expo-vente se dérouleront parallèlement dans les mêmes locaux, prônant également des alternatives à la médecine conventionnelle et pouvant proposer des produits présentant des allégations thérapeutiques.

J'attache une importance particulière à ce qu'il n'y ait aucune promotion de théories et pratiques ayant déjà défavorablement appelé mon attention.

Je vous joins, à toutes fins utiles, deux guides conçus par la MIVILUDES, « Les collectivités territoriales face aux dérives sectaires » et le guide « santé et dérives sectaires » paru en avril 2012 et relatant la problématique à risque des PNCVAT.

En vous assurant de la disponibilité de la mission interministérielle à votre égard, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Hervé MACHI



Secrétaire général

Copie :

Madame la Préfète de Charente-Maritime

Monsieur le Directeur Général de la Santé

Monsieur le Directeur Général de l'Hospitalisation et de l'Offre de Soins